



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

3182-005286-0018-0



### Vos références

Numéro fiscal : 30 21 661 448 407  
Déclarant 1 (C) : 30 21 661 448 407  
Déclarant 2 (C) : 30 55 231 183 508  
Référence de l'avis : 25 77 M012033 72  
Adresse d'imposition :  
4 PL DES DEPORTES  
77170 BRIE COMTE ROBERT  
Numéro FIP : 770 00 00 0550417755  
Numéro de rôle : 917  
Date d'établissement : 14/05/2025  
Date de mise en recouvrement : 31/05/2025

Identifiant service : 77016

### Vos contacts

- Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
- Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV  
SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme qui vous est remboursée

**90,00 €**

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

You serez remboursé prochainement par lettre-chèque ou virement.

**Revenu fiscal de référence :**

**15 302**

**Nombre de parts :**

**3,50**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

**Avis d'impôt établi en 2025**

N° fiscal : 30 21 661 448 407

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023**

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : AFANE ELA  
 Déclarant 2 - Nom de naissance : ONANA BEYEGUE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------

M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
02		01		3,50

**IMPOT SUR LE REVENU****Détail des revenus**

Salaires.....	Declar. 1 23 416	Declar. 2 2 000	Total 15 302
Déduction 10% ou frais réels.....	- 9 619	- 495	
Déduction minimale .....	-	- 1 505	
Salaires, pensions, rentes nets.....	13 797		

**Revenus perçus par le foyer fiscal**

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		31	0
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)....			

**Revenu brut global.....**

Revenu imposable .....			15 302
------------------------	--	--	--------

**Impôt sur les revenus soumis au barème (14)**

			0
--	--	--	---

**IMPOT NET**

Total de l'impôt sur le revenu net .....		0
--	--	---

**PRELEVEMENTS SOCIAUX****Détail des revenus**

Revenus de capitaux mobiliers (44) .....	CSG - CRDS 62	PREL SOL 62
BASE IMPOSABLE .....	62	62
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	6	5

**Total des prélèvements sociaux nets .....**

11

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :****IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2023 dû (53):		0
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :	-	90

**Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....**

- 90

**PRELEVEMENTS SOCIAUX****LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE**

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2<sup>e</sup> année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R\*190-1 et R\*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**Solde des prélèvements sociaux 2023 (53):**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES LE MONTANT  
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

90

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence (25).....

15 302

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022 .....

Declar. 1	Declar. 2
16 394	16 394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 .....

4 114	4 114
-------	-------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 .....

+ 4 114	+ 4 114
---------	---------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023 .....

+ 4 114	+ 4 114
---------	---------

Plafond calculé sur les revenus de 2023 .....

+ 4 399	+ 4 399
---------	---------

Plafond pour les cotisations versées en 2024 .....

= 16 741	= 16 741
----------	----------

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024**

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)